

CONTRAT DE LOCATION SAISONNIERE

Entre le propriétaire

Et le locataire

Nom-Prénom : Adresse : CP : 12 __ __ Ville : Tél. : E-mail : Site web :	Nom-Prénom : Adresse : CP : __ __ __ Ville : Pays : Tél. : E-mail : Nbre d'adulte(s) : Nbre d'enfant(s) (-12ans) :
--	---

L'hébergement loué

Adresse : CP : 12 __ __ Ville : Animaux acceptés : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Surface : m ² Capacité : Nbre de pièce(s) : Nbre de chambre(s) : Logement classé étoile(s), le ___ / ___ / ___ Classement N° :
--	---

Période de location

Du: ___ / ___ / ___ à ___ heure(s) au: ___ / ___ / ___ à ___ heure(s)

LOYER: charges incluses charges non incluses

CHARGES en sus, facturées à la fin du séjour (*):

eau gaz électricité (au delà de 8kW/j.) bois Autre :

Personne(s) supplémentaire(s) :

Supplément de€ x pers. x nuitée(s)

Animaux : Supplément de€ x animal. x nuitée(s)

Taxe de séjour:€/pers. majeure/nuitée : incluse non incluse

Services supplémentaires souhaités :

<input type="checkbox"/> Linge de lit <input type="checkbox"/> Linge de toilette <input type="checkbox"/> Linge de table <input type="checkbox"/> Lits faits à l'arrivée <input type="checkbox"/> Ménage de fin de séjour <input type="checkbox"/> Chaise haute, lit bébé, ... <input type="checkbox"/> Autre(s) :	<input type="checkbox"/> inclus <input type="checkbox"/> en supplément de €/pers./sem. <input type="checkbox"/> inclus <input type="checkbox"/> en supplément de €/pers./sem. <input type="checkbox"/> inclus <input type="checkbox"/> en supplément de €/pers./sem. <input type="checkbox"/> inclus <input type="checkbox"/> en supplément de €/pers./sem. <input type="checkbox"/> inclus <input type="checkbox"/> en supplément de €/pers./sem. <input type="checkbox"/> inclus <input type="checkbox"/> en supplément de €/pers./sem. <input type="checkbox"/> inclus <input type="checkbox"/> en supplément de €/pers./sem.
--	--

MONTANT TOTAL de la LOCATION, services annexes inclus :€

MONTANT DES ARRHERS, à régler lors de la réservation et équivalentes à 25% du montant total du séjour : par chèque par virement par chèque vacances par mandat Autre :

SOLDE payable à l'arrivée

DEPÔT DE GARANTIE (à régler à l'arrivée, en plus du solde, et restitué selon les termes des conditions générales décrites au verso)

La réservation du logement ci-dessus désigné, sera effective si le propriétaire reçoit à son adresse avant le ___ / ___ / ___ :

- un exemplaire du présent contrat daté et signé, accompagné de la mention "lu et approuvé"
- le règlement des arrhes de

*Passé ce délai, la réservation sera considérée comme caduque. En signant ce contrat, j'atteste avoir pris connaissance de l'Etat descriptif joint (**), et accepte les conditions générales de location décrites au verso du présent document. Le présent contrat est édité en 2 exemplaires.*

Fait à le.....

Signature du propriétaire,
(Précédée de la mention "lu et approuvé")

Fait à le.....

Signature du locataire,
(Précédée de la mention "lu et approuvé")

(*) La consommation sera déterminée d'après le relevé des compteurs à l'arrivée et au départ du locataire
 (***) La fiche descriptive de la location doit obligatoirement être jointe au présent contrat par le propriétaire

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

La présente location est faite aux conditions ordinaires et de droit en pareille matière et notamment à celles ci-après que le locataire s'oblige à exécuter, sous peine de tous dommages et intérêts et même de résiliations des présentes, si bon semble au propriétaire et sans pouvoir réclamer la diminution du loyer.

a) Les heures d'arrivée sont normalement prévues le samedi après-midi à partir de14.h..... Les heures de départ sont normalement prévues le samedi matin avant10.h.....

b) Il est convenu qu'en cas de désistement :

→ du locataire :

- à plus d'un mois avant la prise d'effet de la location, le locataire perd l'acompte versé,
- à moins d'un mois avant la prise d'effet de la location, le locataire versera en outre la différence entre l'acompte et l'équivalent du loyer total, à titre de clause pénale.

→ du propriétaire :

- dans les sept jours suivant le désistement, il est tenu de verser le double de l'acompte au locataire.

c) Si un retard de plus de quatre jours par rapport à la date d'arrivée prévue n'a pas été signalé par le locataire, le propriétaire pourra de bon droit, essayer de relouer le logement tout en conservant la faculté de se retourner contre le locataire.

d) Obligation d'occuper les lieux personnellement, de les habiter « en bon père de famille » et de les entretenir. Toutes les installations sont en état de marche et toute réclamation les concernant survenant plus de 24 h après l'entrée en jouissance des lieux, ne pourra être admise. Les réparations rendues nécessaires par la négligence ou le mauvais entretien en cours de location, seront à la charge du locataire. Obligation de veiller à ce que la tranquillité du voisinage ne soit pas troublée par le fait du locataire ou de sa famille.

e) Les locaux sont loués meublés avec matériel de cuisine, vaisselle, verrerie, couvertures et oreillers, tels qu'ils sont dans l'état descriptif ci-joint. S'il y a lieu, le propriétaire ou son représentant seront en droit de réclamer au locataire, à son départ, le prix du nettoyage des locaux loués (fixé forfaitairement à 40 euros), la valeur totale au prix de remplacement des objets, mobiliers ou matériels cassés, fêlés, ébréchés ou détériorés et ceux dont l'usure dépasserait la normale pour la durée de la location, le prix de nettoyage des couvertures rendues sales, une indemnité pour les détériorations de toute nature concernant les rideaux, papiers peints, plafonds, tapis, moquette, vitres, literie, etc. ...

f) Le locataire s'engage à s'assurer contre les risques locatifs (incendie, dégât des eaux). Le défaut d'assurance, en cas de sinistre, donnera lieu à des dommages et intérêts. Le propriétaire s'engage à assurer le logement contre les risques locatifs pour le compte du locataire, ce dernier ayant l'obligation de lui signaler, dans les 24 h, tout sinistre survenu dans le logement, ses dépendances ou accessoires.

g) Le dépôt de garantie devra être payé par chèque. Il sera restitué au plus tard 1 mois après le départ du locataire sauf en cas de retenue.

h) Le locataire ne pourra s'opposer à la visite des locaux, lorsque le propriétaire ou son représentant en feront la demande.

Le propriétaire

Le locataire
Lu et approuvé